Justine Contor

Aspirante F.R.S – FNRS

Centre de recherches Spiral, ULg

Benoît Naveau

Chargé de partenariat avec l’Afrique de l’Ouest, Autre Terre

**La coopération belge au développement et le néo-libéralisme : entre contraintes et paradoxes.**

La coopération au développement belge n’est pas épargnée par le néo-libéralisme ambiant. Cette transformation s’est jouée, et se joue toujours, en plusieurs actes et à plusieurs niveaux. D’abord sur le plan international, ensuite sur le plan national, pour enfin toucher directement le niveau local avec les partenaires d’Autre Terre.

Revenons sur quelques éléments clés. Tout d’abord, au **niveau international,** les agences de Bretton Woods[[1]](#footnote-1) interviennent au cours des années 1980 dans les pays en développement, avec les plans d’ajustements structurels (PAS) caractérisés par une série de conditions monétaires, budgétaires et structurelles. Ces PAS auront des effets néfastes sur la plupart des pays dans lesquels ils ont été implémentés.

À la fin des années 1990, début des années 2000, les **Nations Unies** entreprennent une réflexion sur l'efficacité de l’aide. L’ONU revient ainsi sur le devant de la scène du développement, dominée depuis vingt ans par les Agences de Bretton Woods. Un nouveau paradigme naît avec la signature des Objectifs du Millénaires pour le Développement (OMD) qui envisageaient une diminution de la pauvreté pour 2015. En 2015, force est de constater que les OMD n’ont pas atteint tous leurs objectifs. Un nouvel accord est alors discuté et signé : les Objectifs pour le Développement Durable (ODD) pour 2030, qui en plus de lutter contre la pauvreté s’accompagnent de la notion de durabilité.

Dans le même temps, l’OCDE contribue aux débats internationaux avec les principes de la Déclaration de Paris en 2005 : 1) l’**appropriation** par les pays du Sud quant à leur politique et stratégie de développement; 2) **l’harmonisation** entre pays donateurs et récipiendaires ; 3) l’**alignement** des actions des pays donateurs sur les stratégies nationales de développement des pays partenaires ; 4) la **responsabilité mutuelle** des pays donateurs et partenaires pour l’efficacité de l’aide ; et 5) la **gestion axée sur les résultats**(GAR): visant la gestion efficace des ressources pour améliorer les processus et atteindre de meilleurs résultats dans le secteur public.

Cette Déclaration marque un tournant dans la manière de concevoir l’aide. Il n’est désormais plus question d’une coopération articulée autour de bonnes volontés, mais d’une coopération orientée sur la **performance**, prônant ainsi une gestion axée sur les résultats pour augmenter les effets dits positifs de l’aide – un nouveau paradigme est né.

Au niveau national cette fois, nous observons, la transposition de ces principes dans la politique belge. En effet, la coopération belge au développement est confrontée à une réforme managériale majeure[[2]](#footnote-2), pilotée par le Ministre libéral Alexander De Croo et son administration. La coopération non-gouvernementale et ses acteurs, principalement les ONG, est particulièrement visée par cette réforme. Les ONG ont été récemment soumises à un examen de leur performance sur la base d’une dizaine de critères relatifs à la gestion. Cette réforme s’inscrit par ailleurs dans un contexte global de rationalisation budgétaire. Actuellement, les ONG sont donc amenées à fournir un meilleur travail dans des conditions financières réduites et non-stabilisées.

En ce qui concerne les associations et ONG locales des pays du Sud, elles sont les premières impactées par ces changements de stratégie décidés au niveau international. Certaines ont un impact positif sur leur travail et contribuent concrètement à leur renforcement, tandis que d’autres sont des facteurs de risque important pour leur stabilité future.

Au niveau des **impacts positifs**, la déclaration de Paris a permis de remettre entre les mains des pays du Sud et de leur société civile les orientations stratégiques de développement qui étaient, auparavant, décidées dans les bureaux de Washington (FMI et Banque mondiale). Les DSRP (Document Stratégiques de Réduction de la Pauvreté) doivent ainsi être rédigés par les autorités nationales en collaboration avec la société civile de leur pays. Leur rédaction a facilité la mise en place d’organes de concertation dans les pays en voie de développement, ouvrant le dialogue entre les sociétés civiles et les autorités nationales et ce pour avoir une influence concrète sur leurs orientations stratégiques de développement.

La prévisibilité de l’aide (des plans d’actions annuels puis triennaux et désormais quinquennaux) a permis de stabiliser les projets de développement. La Gestion Axée sur les Résultats a renforcé l’efficience des projets tandis que le renforcement des collaborations et synergies entre ONG a permis de décloisonner le monde de la coopération au développement.

Mais d’autres aspects **impactent négativement** le travail des ONG et des associations de terrain. Ainsi, l’instabilité des politiques de développement et la fréquence de leur renouvellement ne permet pas d’asseoir des stratégies de développement sur le long terme (3 projets de réformes de la coopération belge ont été lancés en 6 ans). Ces rythmes de transformation contredisent les grands principes de coopération édictés à Paris et Accra et limitent fortement leur mise en œuvre sur le terrain. Quant aux budgets octroyés, plus restreints, ils sont également moins prévisibles, amenés à changer d’année en année en fonction des révisions du budget national belge.

Finalement, l’orientation récente de la coopération au développement belge vers le soutien à l’entrepreneuriat privé est également un risque pour les parts les moins monnayables de la coopération. Comment envisager dans l’avenir le soutien à l’enseignement, la culture et/ou la santé ? Quelle place laisser à l’économie sociale et solidaire dans ce soutien à l’entrepreneuriat ?

La coopération au développement actuelle vit donc une contradiction interne : plus cohérente et davantage réfléchie grâce au travail de professionnalisation promu notamment par l’OCDE, elle subit de plein fouet les politiques de replis sur soi anti-migratoires et de compressions budgétaires. Malmenée, elle doit se réinventer pour être plus autonome financièrement et moins unidirectionnelle pour davantage créer un réseau solidaire international luttant pour plus de justice sociale, économique et environnementale.

1. Fond Monétaire international et Banque Mondiale. [↑](#footnote-ref-1)
2. Cette réforme concerne différents canaux de la coopération belge, mais nous choisissons ici de ne présenter que les ONG. [↑](#footnote-ref-2)